

REINSCRIPTION EN DOCTORAT **4^{ème} ANNEE ET PLUS 2018.2019**

Les réinscriptions ont lieu à partir du MERCREDI 11 JUILLET jusqu'au VENDREDI 9 NOVEMBRE 2018.

IMPORTANT : Si vous soutenez votre thèse après le **31 AOUT 2018**, votre réinscription en 4^{ème} année ou plus est **obligatoire**.

Vous bénéficierez de l'exonération des frais de scolarité si la soutenance a lieu avant le 31 décembre 2018.

- **1^{ère} Etape** : Réinscription pédagogique auprès de votre école doctorale (étape 1 à 4 de SIGED), via l'application SIGED en utilisant l'url <https://siged.universite-lyon.fr>, en sélectionnant ensuite comme établissement l'INSA de Lyon et en utilisant les identifiants et mot de passe de connexion reçus par mail l'année universitaire.

Veillez charger dans l'onglet « documents complémentaires » le document « Demande de prolongation » rempli et signé par toutes les parties.

Vérifiez également sur le site de votre école doctorale les éléments nécessaires pour la réinscription pédagogique et le programme de formation à effectuer pendant votre doctorat.

- Dans le cas où vous avez perdu votre mot de passe, vous pouvez demander un nouveau mot de passe sur la page <https://siged.universite-lyon.fr/PasswordReset/>
- Si vous n'aviez pas reçu de mail avec vos identifiants de connexion à SIGED. Vous pouvez envoyer une demande d'identifiant et mot de passe à sos.siged@universite-lyon.fr en précisant votre établissement et école doctorale d'inscription. Un mail comprenant votre identifiant et un lien pour réinitialiser votre mot de passe vous sera alors adressé.

- **2^{ème} Etape** : Réinscription administrative auprès du service scolarité de l'INSA de LYON (étape 5 à 6 de SIGED + processus de réinscription administrative à l'INSA)

Lorsque votre dossier pédagogique a été complété et validé dans l'application SIGED par vos directeurs de thèse, de laboratoire et d'école doctorale (**état validation 5/6**), et par la directrice du département FEDORA - formation par la recherche et les études doctorales (**état validation 6/6**), vous pouvez effectuer votre réinscription administrative auprès du service scolarité de l'INSA de Lyon, **un certain nombre de documents vous est demandé pour la phase de réinscription administrative.**

REINSCRIPTION ADMINISTRATIVE AU SERVICE SCOLARITE

NOUVEAUTES RENTREE 2018

Dans le cadre de la loi ORE, mise en place d'une Contribution de Vie Etudiante et Campus **CVEC** de 90 € **obligatoire**, à payer préalablement au CROUS (à compter du 01 Juillet 2018). Connectez-vous à cette adresse : <https://messervices.etudiant.gouv.fr>

Une attestation vous sera délivrée après paiement.

SECURITE SOCIALE

La sécurité sociale devient gratuite pour tous les étudiants français et étrangers.

Si vous effectuez un séjour inférieur à 90 jours

Vous ne relevez pas de la Sécurité Sociale française et êtes vivement encouragés à souscrire une assurance de votre pays d'origine ou une assurance française qui sera valable en France pour la totalité de votre séjour

Vous poursuivez vos études en 2018.2019 et vous étiez déjà inscrit(e) à une mutuelle étudiante en 2017.2018 ?

Vous restez rattaché(e) à cette mutuelle en 2018.2019.

Vous vous inscrivez pour la 1^{ère} fois dans l'enseignement supérieur en France ?

Il faut vous inscrire sur le site etudiant-etranger.ameli.fr

Nous vous invitons à consulter le site, vous y trouverez tous les renseignements nécessaires pour chaque situation (salarié, EEE, hors EEE) : <http://www.etudiant.gouv.fr/cid104942/la-securite-sociale.html>

Vous pouvez vous présenter au service scolarité pour votre réinscription ou effectuer votre réinscription par correspondance :

1 – Lorsque votre validation sur SIGED des étapes 1/6 à 6/6 est effectuée,

2 – Justificatif(s) de financement : ils doivent être mis en ligne sur l'application SIGED, dans l'onglet « financement ». Pour information, vous devez justifier d'un financement jusqu'à la date de votre soutenance.

Salarié : fournir une copie du contrat de travail

Boursier : fournir une copie du justificatif de bourse 2018-2019 avec **montant et date précisés**.

Si vous n'êtes en possession d'aucun document de ressources au moment de la réinscription, fournir une attestation du directeur de laboratoire qui certifie que vous aurez un financement jusqu'à la date de soutenance (date et montant obligatoire), vous fournirez par la suite les documents (contrat ou attestation de bourse) dès qu'ils seront en votre possession.

Pôle Emploi : fournir l'attestation de pôle emploi indiquant le nombre de jours et le montant des indemnités par jour.

3 – Mise en ligne sur l'application SIGED : attestation CVEC (obligatoire) même si vous êtes exonérés et même si vous soutenez avant le 31 décembre 2018,

4 – Mise en ligne sur l'application SIGED pour les doctorants en cotutelle :

- Certificat de scolarité 2018.19 et attestation de paiement des frais de scolarité de l'établissement partenaire.

5 – Paiement des frais de scolarité :

Vous devez impérativement prendre contact avec le service scolarité afin que l'on vous remette la feuille « frais de scolarité à percevoir ». Le paiement se fera ensuite à l'agence comptable, Bât Direction, 1^{ère} étage, INSA. Le paiement peut s'effectuer en espèces, carte bancaire ou chèque.

Après vérification de la réinscription administrative et paiement des frais de réinscription, votre réinscription sera **validée dans SIGED**. A l'issue de cette démarche, votre certificat de scolarité et la pastille 2018-2019 vous seront remis ou envoyés dans le cas d'une réinscription par correspondance.

Service scolarité de l'INSA de Lyon :

Service fermé le mardi après-midi.

Fermeture d'été du lundi 30 juillet au vendredi 24 août 2018 inclus.

Contact inscription administrative INSA de Lyon : Mme Sandrine PUZIN, doctorat@insa-lyon.fr tél 04.72.43.85.60

Adresse :

INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE LYON
SERVICE SCOLARITE
MME Sandrine PUZIN / Bât. Camille Claudel / 8 Allée du Rhône
69621 VILLEURBANNE CEDEX